

**Le président suppléant (M. Cooper):** Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion n° 7.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Cooper):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Cooper):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Cooper):** A mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le président suppléant (M. Cooper):** En conformité du paragraphe 114 (11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion n° 8.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Cooper):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Cooper):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Cooper):** A mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le président suppléant (M. Cooper):** Conformément au paragraphe 114 (11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

En temps normal, à cette étape-ci, la Chambre passerait aux votes différés à l'étape du rapport du projet de loi à l'étude. Toutefois, en conformité du paragraphe 13(5) du Règlement, le vote inscrit sera différé au lundi 18 juillet 1988, à 18 heures.

**M. Hawkes:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai signalé tout à l'heure qu'il y avait un problème de forme au sujet du libellé de la motion n° 4. Je suppose qu'elle sera réimprimée dans l'édition de lundi avec les corrections.

**M. le Président:** Le député a raison, comme d'habitude. Ce sera fait.

## Parcs nationaux—Loi

[Français]

### LA LOI SUR LES PARCS NATIONAUX

#### MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-30, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux et la Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux, rapporté avec des amendements par un Comité législatif.

**M. le vice-président:** Il y a 13 motions au *Feuilleton* relativement à l'étape du rapport du projet de loi C-30, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux et la Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux.

Après mûre considération, je suis maintenant prêt à rendre une décision sur le groupement et les mises aux voix de ces motions d'amendements.

[Traduction]

Les motions nos 1, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 inscrites respectivement au nom de la secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (M<sup>me</sup> Browes) et des députés de Davenport (M. Caccia), du Yukon (M<sup>me</sup> McLaughlin) et de Fraser Valley Ouest (M. Wenman), proposent la modification d'articles de la loi initiale et non des articles du projet de loi dont la Chambre est saisie. Elles sont de ce fait irrégulières. Les députés peuvent, se référer à de nombreuses autorités à ce sujet.

[Français]

La motion n° 2 est recevable. Elle sera débattue et mise aux voix séparément.

[Traduction]

Les motions nos 5 et 13 sont acceptables. Elles seront débattues ensemble et le vote sur la motion n° 5 vaudra également pour la motion n° 13.

[Français]

Je vais maintenant soumettre la motion n° 2 à la Chambre.

[Traduction]

**M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, la secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (M<sup>me</sup> Browes) m'apprend que les amendements que le gouvernement a proposés tels qu'ils figurent au *Feuilleton* ont effectivement fait l'objet de discussions en comité. Ils découlent de l'évolution de la situation depuis la présentation du projet de loi. Il fallait soit présenter un nouveau projet de loi incorporant ces nouveaux éléments, soit solliciter le consentement unanime de la Chambre pour qu'ils soient proposés à ce stade. Vous constaterez, je crois, monsieur le Président, que les députés sont disposés à accepter ces amendements. Ils peuvent donc nous être soumis à ce stade. Je me ferai un plaisir de les proposer au nom de la secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement.